

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

138.A

# MÉLANGES RELIGIEUX,

## RECUEIL PÉRIODIQUE.

---

Omnia et in omnibus Christus.

EPIST. S. PAUL, COL. c. III, v. 11.

---

TOME I.

---

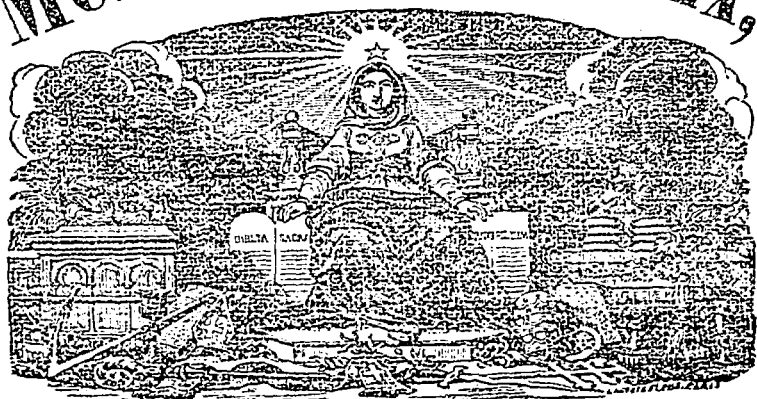
MONTREAL:

BUREAU DES MÉLANGES RELIGIEUX, RUE ST. DENIS,  
PRÈS L'ÉVÊCHÉ.

JANVIER  
1842.



# Mélanges Religieux,



RESITICE STELLAN; VOCA MARIAN.

Recueil périodique.

Vol. 3.

MONTREAL, 7 JANVIER 1842.

No. 1.

## ANCIENS MONUMENS DE MONTREAL,

*Avec Notes biographiques et critiques.(.)*

### II.

#### CHAPELLE ET EGLISE DE BONSECOURS.

Depuis la fondation de *Ville-Marie* jusqu'à ce jour, trois monumens religieux y ont été successivement élevés à la Mère de Dieu, sous le titre de *Notre-Dame de Bonsecours*. Le local a toujours été le même, c'est-à-dire l'encoignure des rues St. Paul et St. Victor, mais les dimensions de l'édifice ont varié; d'où le nom de *Chapelle* qu'il a d'abord porté, et celui d'*Eglise* qu'on lui donne volontiers de nos jours.

1657-59.—On a déjà vu par le 1er. article sur les *Anciens monumens de Montréal*. (Nos. 23 et 24 du Tome 2 de ces *Mélanges*.) que c'est à la sœur Marguerite Bourgeois qu'on doit la fondation de *Bon-*

(\*) Correction à faire.—Mettre 1768, au lieu de 1769,—ligne 1re. de la 2e. note de la page 423 du Tome 2e. des *Mélanges Religieux*.—J.V.

*secours* ; que, dès 1657, elle conçut le projet de bâtir une Chapelle en bois, pour y assembler, de tems en tems, les jeunes filles de la ville, à l'instruction desquelles elle avait voué sa vie ; que, cette même année, elle réussit à jeter, dans ce but, les fondemens en pierre d'un bâtiment, sur un terrain que lui avait donné le gouverneur de Montréal, M. Paul de Chomedey de Maisonneuve, (1) à environ 400 pas en dehors de l'enceinte de la ville ; qu'elle ne put, pour le moment, aller plus loin, par la défense qu'elle en reçut de M. l'Abbé de Quaylus, supérieur du séminaire, et l'un des seigneurs de l'île de Montréal (2) ; mais, qu'en 1659, à son retour de France, la Sœur reprit son travail et fit bâtir un *Appentis en bois* sur les fondemens en pierre jetés par elle deux ans auparavant, " pour le faire servir de classe et de chapelle pour les jeunes filles qu'elle pourrait y assembler, en attendant qu'il fût possible de faire quelque chose de mieux. " (3)

Cette Chapelle, qu'elle construisit, comme elle le dit, " avec les débris du bois qu'elle avait laissés sur les lieux en 1657, " et qu'elle qualifie de *vaste bâtiment*, avait 40 pieds sur 30. La pieuse et persévérante fondatrice y ouvrit, de suite, une *École*, qui prospéra au point que, bientôt, le local ne put contenir les élèves, au moins commodément.

Cette chapelle *en bois* subsista jusqu'en 1673, qu'on la jeta bas pour la remplacer par une autre *en pierre*, grâce aux soins et au zèle de la même sœur Bourgeoise. Mais n'anticipons pas sur les faits, et disons surtout quels furent l'occasion et le motif puissant de la seconde et plus solide reconstruction de la Chapelle de Bonsecours.

(1) Et non pas,—" Paul de *Chaumeday*, ou de *Chaumedi*, ou de *Chaumedy* ou de *Chomedey*—De Maisonneuve, " comme l'ont écrit la Sœur Bourgeoise, sa contemporaine, le trois fois digne auteur anonyme de la *Vie de M. Olier*, Paris, 1841, et certains MS. moins encore—M. De *Maisonville*, " comme l'a imprimé, au pays ! P<sup>hon</sup>. W. Smith, dans son *History of Canada*,—Quebec, Neilson, 1815, 2 Vol. in-8.—J'ai vu maintes fois l'autographe de M. De Maisonneuve, tant aux registres de la paroisse de Montréal, qu'au bas de contrats de concessions faites par ce gouverneur de l'île ; il a toujours signé :—" Paul De CHOMEDY. " M. De Maisonneuve eut pour successeur, en 1670, M. F. M. Perrot, et repassa alors en France, où il est mort.—J. V.

(2) Publications et MS. tant de cette époque que de la nôtre, paroissent s'être complus à torturer ce grand nom européen. Je l'ai vu publié ou écrit comme suit :—Caylux, *Abbé de La Tour*, Caylus et Quaylus, *Liste des prêtres etc.* et *Vie de M. Olier*, Paris, 1841.—Caylus et Quayllus, MS. du *Sém. de Québec*,—Caylus et Quéllus, *Diét. Univ.*, Kéllus et Quéllus, *Sr. Bourgeois* et *MS. de Com. de Mont.*,—Quéllus, *De Charlevoix, Sr. Juchereau et M. De Bacqueville-de La Potherie*,—enfin, Quéllus, *Heriot et Louchette*. Voilà de quoi choisir assurément. Eh bien, j'ai vu l'autographe même de cet Abbé de Loc-Dieu, de ce 1<sup>er</sup> sup<sup>r</sup>. du sémi. de Montréal, de ce membre de la noble et illustre famille des Comtes de CAYLUS ou QUÉLUS *Chauldon et Barbier* ..... et ce Gabriel de Thulières ou Tubière,—De Lévis-De *Caylus*, *Caylux*, *Kéllus*, *Quayllus*, *Quéllus*, *Quéllus* et *Quéllus*, signallé, à Ville-Marie, le 5 août 1671, tout autrement, à un contrat de concession dont j'ai copie e.-à-d. *Queylouz* ! Il faut prendre un parti ; j'adopte donc l'orthographe de l'auteur de la *Vie de M. Olier*, parce qu'elle me paraît la plus rapprochée de celle employée par l'Abbé de Loc-Dieu.

M. G. De Quaylus vint d'abord en Canada, le 1<sup>er</sup> juin 1644, avec M. le Prieur L. G. De-Monnoye ou *Monnaic*. Il était de la Maison de St Sulpice de Paris, et porteur de

1672-75.—On a vu qu'en 1670, la sœur Bourgeois crut devoir faire un second voyage en France, pour y solliciter du Roi des Lettres-Patentes pour son établissement, et que d'autres affaires également importantes pour elle la retiurent à Paris jusqu'en 1672. Elle y fit, vers ce tems, la connaissance de M. Pierre Chevrier, Baron de Fancamp, prêtre, l'un des principaux et premiers propriétaires de l'Île de Montréal.

"C'était là," dit le biographe anonyme déjà tant de fois cité, "c'était là, s'il est permis de parler ainsi, que la Ste. Vierge attendait la sœur Bourgeois, pour lui accorder une faveur, peut-être plus précieuse, et au moins plus utile à plusieurs, que celles qu'elle en avait reçues jusqu'alors. Voici le fait.

"M. de Fancamp était dépositaire, depuis quelques jours, d'une petite STATUE miraculeuse de la très-sainte Vierge, qu'avaient mise entre ses mains MM. Denis Le Prêtre et Louis Le Prêtre, frères et seigneurs de Fleury. L'un et l'autre étaient du nombre des anciens associés de la *Compagnie de Montréal*, également distingués par leur naissance et leur tendre dévotion envers la très-sainte Vierge. Ils avaient tiré cette Statue du trésor des Reliques qui était dans la Chapelle de leur Château, où elle était spécialement honorée et très-précieusement conservée depuis plus d'un siècle. Leur intention était, qu'elle serait envoyée à Ville-Marie, où ils souhaitaient qu'on fit bâtir une Chapelle en son honneur, dans laquelle ils espéraient qu'elle serait pleinement, et plus parfaitement honorée que partout

lettres de G. V. de la part de l'archevêque de Rouen. Il prit possession de la cure de Québec ; mais le refus des Jésuites à reconnaître sa qualité de G. V. le mit dans le cas de repasser en France, trois mois après. V. Charlevoix et l'Abbé de La Tour.—Il revint en 1657, avec trois autres sujets de St. Sulpice, pour prendre possession de l'île de Montréal et y fonder un séminaire, à quoi il ne trouva aucune opposition : "toute la colonie," selon Charlevoix, "étant charmée de voir un corps accrédité, puissant et fécond en excellents sujets, se charger de défricher et de faire peupler une Île, dont les premiers possesseurs n'avaient pas poussé l'établissement autant qu'on avait d'abord espéré."—J. V.

Il visita toute l'île et la trouva si belle et tellement au centre de la colonie, qu'il écrivit à M. Olier, son supérieur, de tâcher d'en faire l'acquisition pour leur maison : qu'il avait lui-même une part comme associé de la Compagnie de Montréal ; qu'il obtiendrait facilement sans doute, la part des autres associés, et que l'établissement d'une maison de St. Sulpice dans cette île ferait un bien considérable à la religion ; qu'on pourrait de ce point envoyer des missionnaires par tout le pays, etc. Il descendit à Québec, prit la supériorité des Couvents de Religieuses de cette ville et y fit sa principale résidence. En 1658, il prit la résolution d'établir à Montréal une communauté d'hospitalières religieuses et non séculières. Pour cette fin, il y envoya deux religieuses de Québec pour commencer cette œuvre ; mais Mlle. Mance, qui, depuis 17 ans, avait commencé un pareil établissement à Montréal, sous la protection de M. de Maisonneuve, ne voulut pas permettre que ces religieuses touchassent à ses malades ; elles retournèrent à Québec en 1659, sur l'ordre de Mgr. de Laval, qui reçut les Sœurs séculières de St. Joseph à avoir soin de l'hôpital de Montréal. Cet Evêque à son arrivée en Canada, honora de ses lettres de G. V., M. de Quaylus. La maison de St. Sulpice de Montréal le regarda à juste titre comme son premier supérieur. Il passa en France en oct. 1662 et revint au pays en juillet 1663. Il se démit de sa supériorité en sept. 1664 et repassa de nouveau en

ailleurs ; Ville-Marie, et même l'île entière de Montréal, étant plus spécialement consacrée à MARIE que, peut-être, aucun autre endroit du monde."(1)

Ce fut le 30 avril 1672, que le Baron de Fancamp remit à la sœur Bourgeois cette Statue vénérée, avec une somme de 30 pistoles pour aider à la construction de la chapelle projetée. Elle partit bientôt après de Paris, pour s'aller embarquer à la Rochelle, arriva le 13 août à Québec, où elle s'arrêta quelque tems, et rejoignit ses *Filles* de Montréal, vers la fin d'octobre, avec son précieux dépôt.

Sous l'autorisation de M. Suard, supérieur du séminaire, (2) et de Mr. Pérot, curé de Montréal, (2) la sœur Bourgeois exposa la Statue qu'elle avait apportée de France à la vénération publique, dans sa chapelle en bois ; en attendant qu'elle pût la placer dans un temple plus digne d'elle et qui répondît en même tems à ses vues et intentions propres, comme à celles des MM. Le Prêtre et de Fancamp ; et, n'épargnant ni peines, ni soins, elle mit aussitôt tout en mouve-

France. Il revint encore à Montréal en 1668, avec trois prêtres sulpiciens, MM. Jos. Mariette, Aug. Meulan de Cissé et Isidore Mercadier ; resta en cette ville comme G. V. seulement ; en repartit pour Paris en oct. 1670, et ne revint plus.—*Mém* : MS.

La *Vie de M. Olier*, publiée à Paris en 1841, renferme quelques renseignements de plus sur l'abbé de Quaylus.—J. V.

(1) *Vie de la Sœur Bourgeois*, déjà citée.

(2) Les premiers missionnaires sulpiciens que M. Olier envoya en Canada, furent M. GABRIEL de Thuilleries de Levis-de Quaylus, abbé de Loc-Dieu, et MM. GABRIEL SOUARD, FRANÇOIS DALET et DOMINIQUE CALINIER. Ils débarquèrent à Montréal, lieu de leur destination, le 30 mai 1657. M. de Quaylus joignait au titre de G. V. de l'archevêque de Rouen (ou des évêques de Nantes et de la Rochelle, selon certain MS.) celui de supérieur des missionnaires qu'il amenait avec lui. Les RR. PP. Jésuites avaient desservi la mission de Montréal depuis 1642, et le R. P. Claude Pijard, prêtre de cette desserte depuis 1650, en remplissait les devoirs à l'arrivée des missionnaires sulpiciens : il se démit de cette desserte en faveur de M. Suard, le 12 août 1657, et le premier acte curial du missionnaire sulpicien est du 28 de ce mois. Voilà quels ont été le dernier missionnaire ou curé jésuite, et le premier missionnaire ou curé sulpicien de Ville-Marie. M. Suard succéda à l'abbé de Quaylus dans la supériorité du séminaire de Montréal le 14 septembre 1664, lorsque cet abbé repassa en France pour la seconde fois, et M. Giles Pérot prit dès-lors la desserte de la cure en mission. Les infirmités de M. Suard payant contraint de retourner en France en sept. 1672, M. François Dollier De Casson prit le gouvernement de la maison de Montréal, à titre de son 3e. supérieur. Sa santé s'étant rétablie, M. Suard revint au pays en 1678. Chargé de la direction des Dames de l'Hôtel-Dieu, il rempli ce ministère jusqu'en septembre 1692, qu'il repassa en France, pour ne plus revenir : il y mourut en odeur de sainteté, à un âge très-avancé. Il était natif de Paris.

L'acte de la cession de l'île de Montréal à la maison de St. Sulpice par les associés qui la possédaient, est de 1663, et ce fut à M. Suard, en sa qualité de supérieur, que M. de Maisonneuve livra, en 1664, tous les papiers et actes relatifs à cette île, et mit le séminaire en possession de ce F. M. Suard fit un grand nombre de concessions de terres dans l'île et plusieurs fondations ; entra autres celle pour l'entretien de la lampe de la paroisse, et celle pour l'établissement des *petites écoles de garçons* lequel a subsisté, rue N.-Dame, en face du séminaire, jusqu'à moment fortuné où les dignes Frères de la Doct. Chrétienne le transportèrent à *près de ville* pour en continuer la direction *Mém* : MS.—J. V.

(2) M. Giles Pérot, et non *Perrot*, comme on a quelques fois écrit, arriva au séminaire de Montréal en juillet 1663. Il prit la desserte de la ville le 14 sept. 1664 et en fut le 2o curé sulpicien. Il conserva cette charge jusqu'à son décès, arrivé le 15 juill. 1680, et non le

vement pour hâter la bâtisse d'une chapelle en pierre, qu'elle se proposait "de faire servir de terme et de station aux processions ordinaires de la paroisse, et aux pèlerinages de piété des personnes dévotes à la très Ste. Vierge." (1)

Ayant facilement intéressé à son projet les supérieurs ecclésiastiques et les habitans de Montréal, la Sœur Bourgeois reçut bientôt la récompense de son zèle dévouement à la patronne de *Ville-Marie*; car, huit mois seulement après son retour de France, la Chapelle en bois se jetait bas, et M. Souard, à la tête du clergé et d'un grand concours de peuple plantait, le 29 juin 1673, au même lieu, une croix indiquant l'endroit désigné pour l'autel d'un nouvel oratoire à MARIE. Le lendemain, ou le 30, il bénissait, avec la même solennité, la première pierre de la seconde chapelle de N.-D. de Bonsecours. "C'était au nom et comme procureur du Baron de Fancamp, que, M. Souard agit dans ces deux occasions, et la direction du reste de l'ouvrage fut abandonnée au zèle et aux soins de la sœur Bourgeois. Au moyen des sommes dont elle était déjà dépositaire du côté de la France, des quêtes en argent, matériaux et journées, qu'elle obtint dans la ville, de 2400 livres qu'elle et ses filles contribuèrent de leur propre fonds, et des travaux infatigables qu'elles firent pour en orner l'intérieur, on vit bientôt s'élever une chapelle assez vaste pour répondre aux vues qu'on s'était proposées"... " Cette nouvelle chapelle fut bientôt finie et en état de fixer la dévotion des peuples. Elle fut la PREMIÈRE EGLISE BÂTIE EN PIERRE dans toute l'île de Montréal: On choisit, pour sa principale fête, celle de l'Assomption de la très-Ste. Vierge. Elle fut bénite et on y célébra solennellement la messe, pour la première fois, le 15 août, 1675."(2)



#### PUSEYSME.

Tout le monde sait qu'à la suite du schisme déplorable de l'Eglise anglicane, les ministres du culte, revêtus de fonctions ecclésiastiques, reçurent du parlement l'ordre formel de s'obliger, sous la foi du serment, à régler leur conduite et leur enseignement religieux sur une espèce de *symbole de foi* en trente-neuf articles, décrété par cette assemblée toute laïque. Pendant longtemps la plus grande

---

17 juin ou le 17 juillet—*jour de sa sépulture*, comme le disent certains *Mém. MS.* relatifs à ce prêtre. C'est par les soins et sous la direction de M. G. Pérot, que la première Eglise paroissiale de *Ville-Marie* fut bâtie; il est aussi le premier Prêtre qui ait été inhumé dans son enceinte. Descendu dans le jardin du séminaire, le matin d'un dimanche, pour se préparer par quelques pratiques voulues à célébrer la messe paroissiale du jour, on le trouva sans vie, frappé d'apoplexie, lorsqu'on alla l'y chercher pour la dire.—J. V.

(1) *Mém.* de la Sœur Bourgeois.

(2) *Sa Vie* déjà citée.



partie des prêtres anglicans exécuta loyalement cet ordre. Mais, dans la suite, quelques-uns conçurent des doutes sur différens points de ce symbole ; et aujourd'hui les choses en sont venues au point que, sinon la majorité, du moins un nombre considérable de ministres anglicans promet, de bouche, de croire et d'admettre la doctrine du symbole, mais, au fond du cœur, la discute et la renie.(1)

Au nombre de ces derniers doit être comptée en première ligne la nouvelle école des Puseyistes. Ses chefs se composent de ce qu'il y a de plus savant dans l'Angleterre, la majorité des membres de l'Université d'Oxford, un grand nombre de professeurs de presque toutes les universités de l'empire, et plusieurs autres membres du clergé anglican.(1) Le fondateur de cette école est le Dr. Pusey, qui lui a donné son nom, et un de ses plus fermes appuis est aujourd'hui le Dr. Newman, qui, comme le Dr. Pusey, est un professeur célèbre de l'université d'Oxford. Cette école semble appelée à jouer un grand rôle en Angleterre ; et c'est peut-être à elle qu'il est réservé de préparer rapidement la chute de l'Église anglicane ; elle la mine sourdement et la frappe à grands coups. Aussi les anglicans, qui se disent sincères, crient-ils de tous leurs poulmons que *leur Église bien aimée court un grave danger ; qu'elle est sur le bord de l'abîme ; qu'il y a au sein des Universités protestantes, et particulièrement dans celle d'Oxford, des perfides, des traitres, qui tout en signant les 39 articles de la réforme anglicane, voudraient en saper les fondemens au profit du papisme.*

Or quelle est la manière de procéder de cette école, et quels sont ses principes ? Elle admet les 39 articles, les formulaires et la liturgie de l'église établie, et fait profession de les enseigner. Mais elle prétend par des explications nombreuses, des raisonnemens qui sentent le sophisme, des distinctions trop subtiles et des conclusions mal fondées, concilier le tout avec les principes du catholicisme. Les trente neuf articles, tels qu'ils sont interprétés par les anglicans de la vieille école, sembleraient contenir des propositions contraires à la *foi catholique*. Interprétés d'après les Puseyistes, le sens en devient assez élastique pour qu'on puisse les mettre en harmonie avec les

(1) La vérité de ce fait se trouve attestée d'une manière irrécusable par l'évêque protestant de Norwich, qui, dans une assemblée publique de la chambre des pairs d'Angleterre, et ce n'est pas peu dire, déclara n'avoir jamais rencontré un seul ecclésiastique (anglican) qui voulût accorder chacun des points de la profession de foi qu'il jurait lors de son ordination, bien que le nombre de ceux qu'il avait interrogés là-dessus fût très-considérable. Aussi une foule de personnes présentent elles tous les jours au parlement britannique de pressantes requêtes pour faire supprimer l'antique usage qui oblige à promettre ce que l'on ne tient pas et à professer extérieurement un ensemble de dogmes religieux qui n'est plus en harmonie avec les besoins de l'époque actuelle. Quelques évêques anglicans ont manifesté le même désir : la décision se fait encore attendre.

(2) On peut juger de ceci : le journal qui est l'organe de sa doctrine comptait dernièrement au nombre de ses souscripteurs plus de 1500 membres du clergé anglican.

dogmes de l'Église primitive et de l'Église universelle. C'est là le point fondamental de la discussion, à laquelle, nous catholiques, devons prendre un vif intérêt. Voyons donc avec quels argumens les puséistes s'efforcent de concilier les dogmes anglicans, avec la foi primitive et universelle de l'Église chrétienne, et par conséquent de l'Église catholique.

“Les trente-neuf articles, dit le professeur Newman, ne furent pas rédigés dans l'intention d'y exposer, d'une manière scientifique, un système complet : ils furent simplement une protestation contre certaines doctrines et certains usages pratiques qui avaient cours en Angleterre, et qui s'y trouvent décrits et condamnés en gros.” Partant de ce principe, le professeur Newman va plus loin, et il affirme que, dans les passages où les trente-neuf articles condamnent les *doctrines romaines*, il n'est pas fait allusion aux décrets du concile de Trente sur les mêmes objets, puisque ces décrets sont *postérieurs* en date aux articles de l'Église anglicane : mais qu'on y condamne seulement tous les abus alors existans en Angleterre, abus qui furent depuis condamnés avec une égale énergie par le concile de Trente.

Pour donner un exemple de cette nouvelle manière d'interpréter les articles du symbole anglican, le professeur Newman cite entre autres, l'article xxii, où se trouve condamnée, comme invention bizarre et vaine, la doctrine sur le purgatoire. Cet article, dit M. Newman, ne condamne ni la doctrine de l'Église grecque sur le purgatoire, ni le décret du concile de Trente, ni le dogme tel qu'il était professé dans l'Église primitive : il réproouve seulement la doctrine reçue à l'époque de sa rédaction, ce qui est tout autre chose. A l'appui, le professeur Newman rapporte un passage d'une *Homélie sur la prière*, d'où il fait ressortir la doctrine condamnée par les rédacteurs des trente-neuf articles : on y parle d'un purgatoire, dans lequel *notre état sera changé, et où la sentence de Dieu sera révoquée*. Cette doctrine, ajoute le professeur Newman, est directement contraire au décret du concile de Trente ; d'où il conclut que “l'Homélie, et par le même motif, l'article xxii ne parlent pas du purgatoire tel qu'il a été défini à Trente.”

Ce même article condamne les indulgences, c'est-à-dire les indulgences telles qu'elles étaient entendues au seizième siècle, et non les indulgences en général. On y condamne seulement “ces indulgences imprudentes et trop étendues, obtenues au moyen d'un déboursé péccuniaire pour satisfaire aux peines du péché.”

Cet article condamne aussi les adorateurs des images et des reliques. Ici encore il ne s'agit pas de toute espèce de vénération à l'égard des images et reliques, mais bien des usages pratiques des catholiques de l'époque, qui admettaient “des énormités reconnues et prohibées par le concile de Trente.” Toute espèce d'invocation des

saints n'y est pas non plus réprouvée, mais "celle-là seulement qui tient au culte de latric ; et la question de savoir si *l'ora pro nobis* tient à ce culte reste indécise."

Quant aux cinq sacremens rejetés par l'Eglise anglicane, le professeur Newman s'efforce de prouver que l'article xxv nie seulement que "ce soient des sacremens dans le même sens que le baptême et la cène du Seigneur." Car ils n'ont "aucun signe extérieur" *directement institué par Dieu ou par le Christ*. Et si un signe extérieur établi par l'Eglise peut constituer un sacrement, on dira que ces cinq cérémonies sont autant de sacremens, sans pour cela contredire l'article xxv.

Nous pourrions, dit le journal d'où nous tirons ces renseignemens, nous étendre davantage sur ce sujet en citant ce qui a rapport à la transubstantiation, au sacrifice de la messe, au mariage des clercs, à l'autorité de l'évêque de Rome. Notre auteur s'efforce, sur chacun de ces points, de démontrer que les articles de l'Eglise anglicane ne sont pas si protestans qu'on l'a cru jusqu'à présent, ce qu'il fait avec plus ou moins de bonheur."

La conclusion de l'ouvrage est très-remarquable. Le professeur Newman s'y défend de la tache de déloyauté qu'on voudrait imprimer à son caractère, parce que le résultat de ses travaux est de donner aux trente-neuf articles une tendance contraire au protestantisme. Il déclare ouvertement qu'on ne doit obéissance aucune aux rédacteurs des articles, et que c'est au contraire une obligation vis-à-vis l'Eglise catholique de donner à ces articles une signification aussi catholique que possible. Il insiste avec force sur cette considération qu'ils furent autrefois rédigés dans le but de réunir en un seul corps les catholiques anglais et les protestans, et que s'il en eût été autrement, jamais on ne les eût acceptés. Il termine par cette déclaration hardie .

"Ce qui vient d'arriver dans le monde politique, peut jeter du jour sur le point en question. Un ministre français, qui désirait la guerre, a conservé néanmoins, par raison d'Etat, dans les documens officiels un langage si modéré, que son successeur, ami de la paix, peut cependant les accepter, sans pour cela renoncer à ses convictions. En présence de ce résultat, le monde s'est félicité parce que le premier de ces ministres, qui avait agi avec duplicité, se trouvait pris dans ses propres filets. Il n'est ni convenable, ni nécessaire de pousser plus loin la comparaison et d'en faire une entière application à notre espèce ; c'en est assez pour éclaircir notre pensée. Le symbole de la foi protestante fut rédigé dans l'intention de ne point exclure les catholiques : les catholiques aujourd'hui ne seront point exclus. Ce trait de politique de la part des réformateurs sera notre protection. La situation perplexé des protestans d'aujourd'hui subsiste toujours. Nous n'aurions pu autrefois taxer leurs paroles d'erreur ; qu'ils ne repoussent donc pas aujourd'hui notre interprétation."

En même temps, le professeur Newman ne désire pas que l'état re-

figieux de l'Angleterre change au moyen de l'agitation, de la tyrannie, ou de l'intrigue. Il veut un changement, mais volontaire et pacifique, provoqué par l'assentiment de tous, et dont les moteurs soient la douceur et l'humilité, non l'orgueil et le délire du triomphe.



RÉPONSE DU DR. MILEY

A LA LETTRE DU DR. PUSEY

INSÉRÉE DANS LE DERNIER NO. DU 2. VOL. DES MÉLANGES.

Eglise de la Conception, Dublin, 16 sept. 1841.

RÉVÉREND MONSIEUR,

La gazette *Saunders* de mardi dernier publie une lettre du Dr. Pusey à un ecclésiastique du diocèse de Dublin, laquelle fait un commentaire sur un extrait de mon sermon, prêché dans la vue d'engager le public à seconder les efforts du clergé et des paroissiens de St. Andéon, dans cette ville, pour l'érection d'une église paroissiale sur un site plus convenable à la dignité d'un temple du Tout-Puissant que la retraite d'une ruelle isolée, où leurs ancêtres, durant l'oppression religieuse, avaient été forcés de célébrer les saints mystères. Dans cette lettre, il se trouve quelques traits et restrictions qui demandent une réplique. Cependant il est probable que j'aurais été détourné de hazarder un seul mot d'explication devant le Dr. Pusey et le public si ce n'eût été d'une inadvertance du très-savant écrivain par laquelle il m'accuse d'une fausse représentation grave et délibérée. Le très-ingenieux argument, qui me place dans un jour si défavorable aux yeux du public, est entièrement fondé sur une illusion tout-à-fait singulière, comme je vais le faire voir. Mais avant d'aborder cette erreur étrange, tous ceux qui s'intéressent aux moindres particularités relatives à un homme distingué, s'attendent à ce que je reproduise en entier le passage qui a mérité la censure du Dr. Pusey.

Après avoir rappelé dans mon sermon, le zèle bien connu du catholicisme dans tous les âges pour la gloire et l'honneur de Dieu, et aussi les témoignages de ce zèle encore subsistans ou devenus des ruines célèbres sur tous les points de la chrétienté, pour prouver qu'on le devait à la calamité de quelque cruelle nécessité, si autrefois on s'était servi de cabanes dans les carrefours les plus sordides et les plus obscurs dans toutes les paroisses de Dublin, sans exception, pour la célébration et la résidence de la Ste. Eucharistie ; le passage, désigné dans la gazette de *Saunders* comme un extrait pénible, allait à dire qu'il était inutile de perdre du tems en conjectures. Voici, ai-je dit, un document cité par Dalton, dans ses mémoires de l'archevêque de Dublin (pages 262 et 393) qui révèle le mystère et ramène la cause de ce procédé à sa véritable source. "Vers ce temps, c.-à-d. l'an 1629, les archevêques protestans et le maire de Dublin, ayant fait application aux Lords-Juges pour obtenir un warrant et une compagnie de mousquetaires se saisirent de plusieurs prêtres dans la rue Cook dans l'acte de *masser* (massing); leurs qualifications furent enlevés, leurs images abattues et détruites, les prêtres et les moines furent livrés aux soldats; quelques papistes essayèrent de les délivrer, mais sans succès; car, une force supérieure arrivant avec les magis-

trats, ils furent repoussés. Douze échevins catholiques furent emprisonnés pour n'avoir point aidé le maire, et sur leur mauvaise conduite et leur résistance, quinze maisons furent saisies et confisquées au profit du Roi ; les moines et les prêtres furent poursuivis judiciairement et deux d'entr'eux, pour éviter la justice, se pendirent dans la prison. "Voyez, dit l'apologiste, la cause qui a conduit votre Sauveur dans les lieux obscurs et reculés : l'archevêque, à la tête d'une file de mousquetaires, procéda non avec les emblèmes de la miséricorde et de la paix aux hommes de bonne volonté, mais par la terreur, l'emprisonnement, la confiscation et la mort. Cette sainte épreuve arriva, le saint jour de Noël." Jugez par vous-mêmes si celui qui en fut le principal agent a agi comme un disciple d'Hérode ou comme celui d'un Dieu de paix qui venait de naître. "Je ne puis passer outre, sans vous faire remarquer le changement singulier qui s'est opéré dans l'esprit de l'Eglise établie. Vous avez appris comment les théologiens les plus profonds et les plus érudits de la grande Université protestante d'Oxford ont adopté le système catholique sur tous les points longtems controversés de notre Eglise, et que le plus distingué d'entr'eux a été parmi nous, visitant nos églises et nos couvens, adorant la Ste. Eucharistie et assistant dévotement, comme on le rapporte, au St. Sacrifice de la messe." Maintenant faites contraster ceci avec le langage et la conduite de l'archevêque établi par la loi en 1629 ; avec une file de mousquetaires il s'empare d'une chapelle à moins de cinquante pas d'ici et se saisit de plusieurs prêtres dans l'acte de "messer." Messer ! (massing) c'est-à-dire, dans l'acte de célébrer ce que le Dr. Pusey et les premières autorités de l'Eglise établie professent "d'adorer comme le sacrifice eucharistique identique avec celui qui fut offert sur la Croix."

Le Dr. Pusey ne fait d'exception à aucune partie de cet extrait, excepté aux parties qui sont en italique. Il ne met point en question l'authenticité du rapport ci-dessus mentionné, mais il exprime une pénible surprise que le Dr. Miley ait fait un tel exposé d'après ce rapport, qu'il devait savoir être faux par suite d'une discussion personnelle qui avait eu lieu entre le Dr. Pusey et lui-même sur la transubstantiation. "Je suis le plus surpris de cet avancé, sont les mots de la lettre, parceque le D.Miley était un des individus avec lesquels j'ai eu une discussion sur l'article de la transubstantiation, à laquelle j'objectai comme mode d'expliquer le mystère de la Ste. Eucharistie opposé à l'antiquité. Mais la doctrine de l'église catholique romaine sur le sacrifice de la messe repose entièrement sur la doctrine de la transubstantiation ; donc l'exposé attribué au Dr. Miley etc. est incorrect." C'est là le principal argument de la lettre ; il est logique ; mais la partie sur laquelle porte la conclusion est imaginaire. Par respect pour le Dr. Pusey, je l'appellerai seulement une méprise bizarre. Comme j'admets que la doctrine des catholiques romains du St. Sacrifice de la messe repose sur la transubstantiation, supposant qu'il soit vrai que l'entrevue susdite ait eu lieu, le Dr. Pusey et le public pourraient avoir quelque raison de conclure que je n'avais aucune garantie de m'en rapporter à la commune rumeur ; mais que pensera le public lorsqu'il apprendra que le Dr. Miley n'a jamais échangé un seul mot, de sa vie, avec le Dr. Pusey ! Je n'ai jamais eu l'honneur d'être introduit au Dr. Pusey ; aucune conversation soit de vive voix soit par écrit n'a jamais eu lieu entre nous. Très-savant Mr.,

je n'ai jamais eu le plaisir de vous voir, si ce n'est une seule fois, dans un carrosse ouvert sur le railroad de Kingston ; assurément, aucune magie de l'imagination n'a pu métamorphoser cette rencontre en une discussion sur la transubstantiation.

(Après avoir montré, par des citations de passages déjà familiers à la plupart de nos lecteurs, que les écrits du Dr. Pusey et de ses confrères appuient suffisamment la rumeur en question, le Dr. Miley continue ainsi :) et avec de tels sentimens concernant le St. Sacrifice, lesquels abondent dans les écrits reconnus par le Dr. Pusey, sa surprise et sa contrariété de trouver que les rapports sur son acte d'adoration de la Sainte Eucharistie soient crus, paraissent aussi inexplicables que son avancé d'avoir eu une discussion personnelle sur la transubstantiation avec un individu qui n'a, de sa vie, échangé avec lui une seule syllabe sur aucun sujet ! J'étais si peu disposé à douter des rapports en circulation, d'après ma connaissance des écrits du Dr. Pusey, que j'aurais considéré l'exposé contraire comme inconsistant avec les principes du Dr. Pusey et injurieux à sa réputation comme chrétien, s'il m'était venu de toute autre personne que de lui-même. Le Dr. Pusey fait profession de croire "à la présence réelle" de son Sauveur dans la Ste. Eucharistie, il fait profession de croire qu'il est là "vraiment et en vérité ;" pourquoi donc le Dr. Pusey ne l'y adore-t-il pas ? Est-ce que le fait du Sauveur de s'être humilié lui-même de manière à être "vraiment et en vérité" sous l'apparence de notre "pain quotidien" le rend indigne de l'adoration du Dr. Pusey ? Ceci est-il consistant avec le conseil solennel du traité 90 page 59, qu'il faut croire et agir sur la vérité que le pain consacré est le corps du Christ, comme il le dit ?

(A CONTINUER.)



## LE PROTESTANTISME SE MEURT.

[Extrait du CHRIST DEVANT LE SIÈCLE.]

Le Protestantisme n'est point une religion ; il n'est pas même une philosophie : c'est la souveraineté du sens individuel produisant pour effet permanent la *contradiction*. Or, qui oserait déclarer la *contradiction* l'état naturel d'un culte ou d'une philosophie ? En substituant à l'autorité de l'Eglise catholique, l'infaillibilité de la raison privée, le protestantisme s'est fondé sur un principe de division perpétuelle, qui tend à la subdiviser indéfiniment en sectes indéfiniment divisibles. Et l'on sait qu'en religion comme en politique, la division est une cause immédiate de faiblesse, un germe de dissolution plus ou moins prochaine. Chose singulière, le nombre, qui dans les conditions ordinaires constitue ou augmente la force, n'aboutit ici qu'à la diminuer : car, dans le protestantisme, toute multiplication ne s'opère que par des divisions successives. D'ailleurs ce système ne satisfaisait ni à la raison qu'il laisse aux prises avec elle-même, ni aux mystérieux besoins de l'âme qu'il n'a su prévoir, forçant l'homme à se prendre pour centre de la vérité, le pousse vers l'isolement de l'esprit, et il est écrit : *Ne soli*, malheur à celui qui est seul.

Le protestantisme se meurt.—En Suisse une secte ardente de novateurs s'efforce, pensant le ranimer, de se rapprocher par quelques points du catholicisme. Ce mouvement qui tire de sa léthargie religieuse le gouvernement helvétique, lui cause actuellement de vives inquiétudes.

Le protestantisme se meurt.—Dans plusieurs Etats d'Allemagne, naguère l'autorité s'alarmant de la torpeur et de l'éloignement des esprits pour le culte public, s'est vue réduite à décréter le zèle, la piété ; à rétablir par des ordonnances de police l'assiduité au prêché (souvent fort ennuyeux) et l'observance des jours fériés.

Le protestantisme se meurt.—En Angleterre, il se perd, confondu, travesti de toutes sortes, résumant toutes les hérésies passées, il devient insaisissable. Dans chaque comté, dans chaque rue, ses sectes se nuancent. L'institution, aristocratique, nommée Eglise anglicane, dont le sang est l'or du budget, et l'esprit la volonté du roi, s'en va tombant aussi dans un profond décri. L'anglicanisme n'est qu'une division du gouvernement, comme le département des finances ou de la marine. L'avidité goinfre, la cumulardise, l'orgueil impulent des lords-évêques ont éteint toute affection, toute foi au culte royal. L'indifférentisme l'a remplacé. Le *confortable* est devenu la seule religion des Anglais.

Ces cultes fabriqués de main d'homme n'ont jamais qu'une vie automatique. Le principe générateur de l'existence immortelle, l'espérance, la foi, la charité, ne saurait leur appartenir. Aussi là nul dévouement inconnu ; là nulle immolation cachée. (1) Quand le protestantisme ose parler de charité, il ne peut, parmi ses ministres, en trouver un exemple, et se voit contraint à nous emprunter notre Vincent de Paul. Voltaire l'avait reconnu. "Les peuples séparés de la communion romaine n'ont imité qu'imparfaitement la charité généreuse, etc. (2) Les désastres publics, les grandes épreuves de l'humanité furent toujours funestes à la renommée du clergé protestant. Durant les ravages de la peste en 1543, les ministres se présentèrent au Conseil de Genève, déclarant qu'ils n'avaient pas assez de courage pour aller soigner les pestiférés et priant le conseil de leur pardonner leur faiblesse. Un seul, Mathieu Geneston, offrit d'y aller si le sort tombait sur lui (3). Partout où sévissait le choléra, l'impuissance du protestantisme à surmonter le danger s'est récemment décélée. On sait en quels lieux il fallait alors chercher les prêtres catholiques. Mais où étaient les pasteurs de l'Eglise réformée ? A New-York, ce n'est ni aux ministres du Saint-Evangile, ni aux anglicans que le conseil municipal a voté un hommage de gratitude ; il l'a adressé à d'humbles religieux catholiques, dont le sublime dévouement s'était, pendant le fléau, multiplié pour toutes les souffrances, etc. etc. etc.

(1) Il y a sans doute des vertus isolées parmi nos frères égarés ; ce sont celles qu'ils imitent le plus aisément du catholicisme, par exemple, l'aumône, mais que l'aumône est encore loin de la charité !

(2) Voltaire, *Essai sur les mœurs*, t. III, p. 180.

(3) *Extraits des registres du conseil d'Etat de la République de Genève.*

## CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

C'est avec un véritable étonnement que j'ai lu, dans le No. de *l'Aurore* du 24 décembre dernier, l'article que lui a adressé un correspondant de St. Benoît, qui signe au nom de plusieurs habitans de cette paroisse, au sujet de la rétractation qu'il a plu à Mr. Chartier de lancer dans le public. Je ne prétends pas ici donner une opinion ni sur le fond ni sur l'opportunité de cet acte, non plus que sur les motifs qu'a eus Mr. Chartier de lui donner, dans les circonstances actuelles, une telle publicité ; je laisse ceci à sa conscience. Mais ce qui m'a étonné, c'est la violence, avec laquelle ce correspondant se déchaîne contre le souverain Pontife et l'Épiscopat Canadien, qu'il accuse de s'être rendus les esclaves de la puissance temporelle. Il ne craint pas de faire au vénérable Grégoire XVI, qui occupe aujourd'hui si glorieusement la chaire de St. Pierre, l'insulte ignominieuse d'avoir écrit forcément son bref contre la Pologne, sous la dictée de l'Autocrate Russe ; lui, qui sait sans doute, (car il est instruit de l'histoire de ses contemporains,) avec quelle grandeur d'âme et quelle dignité cet intrépide Pontife a résisté aux entreprises de ce même empereur de Russie contre les droits de la religion catholique, avec quelle vigueur toute apostolique il a soutenu et soutient encore les intérêts de cette même religion contre les prétentions du Cabinet Prussien, contre les gouvernemens d'Espagne et de Portugal. L'univers catholique, qui, tous les jours, applaudit aux actes de vigueur qui caractérisent l'administration de ce grand pontife si digne de porter le nom de Grégoire, peut bien attester qu'il n'est pas venu à la puissance séculière, et que s'il dit avec celui dont il est le Vicaire et le représentant sur la terre " *qu'il faut rendre à César ce qui est à César*, il ne manque pas de fidélité à la loi Évangélique qui lui ordonne aussi de *rendre à Dieu ce qui est à Dieu* : que plus d'une fois il n'a pas craint de dire aux autorités civiles : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*.

C'est avec la même hardiesse que le correspondant de *l'Aurore* attaque l'Épiscopat Canadien, dont l'illustre J. J. Lartigue, premier évêque de Montréal, était à l'époque de nos malheurs, la gloire et l'ornement. Il connaît, cependant, ce qu'écrivait ce grand évêque dans son mandement du 24 oct. 1837 :

" Nous ne saurions d'ailleurs vous être suspect sous aucun rapport : comme  
 " chez vous le sang Canadien coule dans nos veines, nous avons souvent  
 " donné des preuves de l'amour que nous avons pour notre chère et commune  
 " patrie ; et ainsi que l'apôtre, nous pourrions prendre Dieu à témoin que  
 " nous vous chérissons tous dans les entrailles de J.-C. (Philip 1-S.) Vous  
 " savez enfin que nous n'avons rien reçu du gouvernement civil, comme nous  
 " n'en attendons rien que la justice due à tous les sujets britanniques ; et nous  
 " rendons témoignage à la vérité, quand nous attestons solennellement que  
 " nous vous parlons ici de notre propre mouvement, sans aucune impulsion  
 " étrangère, mais seulement par un motif de conscience."



Après une protestation si publique et si solennelle de la part d'un évêque dont le caractère noble et franc est connu de tous ses concitoyens, comment ce correspondant ose-t-il insulter à ses cendres et l'accuser d'avoir été sous l'influence d'un général anglais quand il instruisait son peuple, avec tant de liberté, des devoirs sacrés que lui imposait sa religion envers son gouvernement? Tous les faits sont là pour rendre justice à la conduite qu'il sut tenir par motif de conscience dans ces tems difficiles. Que le correspondant dise quelles sont les récompenses que s'est acquises cet homme qu'il accuse de s'être vendu à la puissance séculière. Qu'il cite les correspondances qui eurent lieu entre l'Évêque et le général anglais contre les intérêts du peuple. Les archives de l'évêché lui seront ouvertes, j'en ai la certitude, s'il veut s'assurer de la vérité. Il trouvera des secrétaires qui lui communiqueront toutes les lettres envoyées et reçues à cette époque malheureuse; et ces secrétaires lui attesteront sous serment, s'il le désire, qu'aucune de ces pièces importantes n'a été soustraite, mais que toutes ont été conservées soigneusement. Il verra si le général anglais a témoigné une seule fois son désir que l'évêque écrivit le Mandement du 24 octobre, qui malgré tous les caractères qu'il porte d'un monument sacré, fut si honteusement calomnié par des gens qui lui devaient honneur et respect. Au reste ces tristes événemens qui ont plongé notre chère patrie dans le deuil et le malheur suffisent seuls pour justifier cet homme à grandes vues, dont l'œil clairvoyant aperçut l'abîme que se creusaient à eux-mêmes ses concitoyens imprévoyans. Quoiqu'il en soit, Mr. l'Édit: permettez moi de sommer le correspondant de l'*Aurore* de produire les preuves qu'il doit avoir par devers lui, puis qu'il parle avec tant d'assurance des accusations qu'il porte et contre le chef de l'Église et contre un des plus grands prélats qui aient gouverné l'Église du Canada. Qu'il nous prouve que le bref du vénérable Grégoire XVI. a été dicté et commandé par l'autocrate russe, et qu'il nous montre, puisqu'il le sait si bien, quelle part eut le général anglais aux manifestes de l'Épiscopat Canadien, et quel parti on en a tiré.

UN AMI DE LA VÉRITÉ.

5 Janvier 1842.

Une église vient d'être bâtie, pour les catholiques de Padang (Indes-Orientales), sur la côte occidentale de Sumatra, et un ecclésiastique y a été attaché. C'est la seule église catholique qui se trouve dans l'île, où, depuis le départ des Portugais, les cérémonies de notre culte n'avaient pas été célébrées.

---



---

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

ON S'ABONNE chez MM. FARRE et LE-| PRIX D'ABONNEMENT. Quatre piastres  
PROHON, Libraires, et au Bureau du Jour-| pour l'année, cinq piastres, par la poste,  
nal, à Montréal, Canada. | payables d'avance.

L'abonnement court du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet et du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> janvier.

—0—

PUBLIÉS PAR J. C. PRINCE, P<sup>TR</sup>E. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:  
IMPRIMÉS PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS